

**COMPTE RENDU DU CTPD DU 25/11/2010 (FGP)****FUSION ou CONFUSION ?****1 sur 2****Mise en place de la DRFiP -Vice de forme**

Le Comité Technique Paritaire Départemental (CTPD) avait été convoqué le vendredi 19/11/2010 (1<sup>ère</sup> séance). **Madame la DRFiP était présent en tant qu'experte**, cependant deux organisations syndicales n'étant pas présentes le quorum n'était pas atteint.

La direction locale a donc reconvoqué un deuxième CTPD le 25/11/2010 à 9H30. Seuls les délégués FO DGFIP 13 ont siégé face aux représentants de l'Administration. Ceux de l'Union SNUI/SUD TRESOR/SOLIDAIRES après la lecture d'une motion, ont quitté la séance; quant à ceux de la CGT Trésor, ils ne se sont pas présentés du tout.

A noter que Madame la DRFiP qui avait pourtant annoncé aux représentants FO DGFIP 13 lors de la première rencontre qu'elle participerait à tous les CTP en qualité d'experte n'était pas présente non plus.

L'ordre du jour était particulièrement chargé avec en point d'orgue la création de la DRFiP PACA et BdR au 1<sup>er</sup> décembre 2010.

1) Adoption de Procès Verbaux (PV) de séances précédentes**FO DGFIP 13 a refusé de cautionner les errements de l'Administration.**

Le PV du 10 mai 2010 est signé par un représentant de l'Administration qui n'était pas présent lors des débats et par un secrétaire adjoint (membre de la parité syndicale) qui n'est pas celui qui avait été désigné lors de la séance. Comment quelqu'un qui n'était pas présent peut attester que le PV reflète la réalité des débats ??? Pour FO DGFIP 13, il y a vice de forme, il n'était donc pas possible de valider ce PV.

Le PV du 17 juin 2010 n'est pas signé par le Président de la séance. Cette fois-ci le signataire était malgré tout présent.

Enfin, le 15 octobre 2010, FO DGFIP 13 ayant boycotté avec les autres OS le CTPD, positionné au paroxysme du conflit des retraites, ces représentants ne peuvent valider un PV d'une séance à laquelle ils n'ont pas participé.

**Pour tous ces PV, les représentants FO DGFIP 13 ont refusé de prendre part au vote.**2) Mise en place de la DRFiP PACA et BdR au 1<sup>er</sup> décembre 2010

Adieu TG, DSF 131, DSF 132, DGCP et DGI, agents du Trésor et agents des Impôts ; à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2010 les services rentrent dans une nouvelle ère (gal...ère ?).

La direction locale, prudemment, marche sur des œufs d'où, certainement les nombreuses coquilles dans le dossier du CTPD, dont on peut s'interroger si quelqu'un l'a relu avant qu'il soit remis à ses membres ! Les délégués FO DGFIP 13 n'ont pas manqué de dénoncer les dérives.

## Quelques exemples :

- ✓ Le Comité Technique Paritaire est qualifié de *Spécial*.  
Il faut savoir que La direction locale précédente avait changé l'appellation du CTPL (Trésor) en CTPD par mesure de convergence avec celui des Impôts. Pour de bon que c'est assez spécial.
- ✓ Le Pôle de Recouvrement Contentieux qu'il a fallu rebaptiser peu de temps après Pôle de Recouvrement Spécialisé devient, dans le dossier, le Pôle de Recouvrement Forcé. Pour de bon que c'est complexe...forcément !
- ✓ La direction fait référence à une lettre du 15 octobre 2009 du Directeur Général.  
Quand FO DGFIP 13 questionne afin de savoir ce qu'est ce courrier qui ne figure pas au dossier, la direction locale répond qu'il a été transmis à une organisation syndicale (non présente) Ce qui signifierait donc qu'un courrier adressé à une organisation syndicale vaut pièce officielle de l'Administration ??? C'est nouveau ça vient de sortir comme dirait un célèbre humoriste.

Autre morceau choisi : le schéma organisationnel de la DRFiP. Que peut on lire? « *les cadres ont trouvé dans le nouvel organigramme un positionnement équivalent à celui qu'ils avaient précédemment et qui prend en compte leur grade, leur expérience et le nouveau champ de compétence de la DRFiP* ». N'est ce pas merveilleux !!!

FO DGFIP 13 ne partage pas la vision idyllique de la direction locale. Le ressenti des cadres ne correspond pas à l'angélisme que décrit l'Administration. Pour FO DGFIP 13, tout comme dans un millefeuille plus on ajoute de feuilles plus la crème est distante de la base. La plupart des cadres ont donc l'impression d'être descendus d'un cran. Comment s'y retrouver quand, sur le schéma, des Inspecteurs sont susceptibles de dépendre d'un autre Inspecteur ou un IDEP d'un RP ?

La DRFiP PACA et BdR comportera trois sites : Prado/Borde/Liandier, Sadi Carnot et l'antenne d'Aix.

La direction locale indique que seulement 56 agents sur 642 ont été impactés par un déplacement entre Sadi Carnot et Prado/Borde/Liandier. Les délégués FO DGFIP 13 ont dénoncé les conditions d'accueil de collègues de l'ex service du Recouvrement Impôts Amendes qui se sont retrouvés dans des bureaux sales, sous équipés et qui ont dû faire le nettoyage de leurs bureaux en arrivant. Ces collègues qui ne comprennent toujours pas pourquoi ils ont été transférés (et FO DGFIP 13 avec eux) ont vu leurs conditions de travail et de vie au travail se dégrader nettement. L'Administration doit prendre ses responsabilités et régler au plus vite leur situation.

Parmi les bonnes nouvelles, l'antenne d'Aix en Provence fait partie intégrante de la DRFiP et les Recettes des Finances (d'Aix, d'Arles et de Marseille) subsistent avec la même dénomination. FO DGFIP 13 regrette (mais ça devient une habitude) que les plans mis au dossier soient illisibles, non métrés et non normés pour certains.

La direction locale a réaffirmé que la norme est de 12m2 par agent.

## **Les délégués FO DGFIP 13 ont voté CONTRE la mise en place de la DRFiP PACA et BdR.**

Fin de la première partie

### Les délégués FO DGFIP 13 :

André AMBROSIO, José DONATI, Patrick JOLY, J-Michel PUGNIERES, Michèle YARD, J-Pierre SALVADOR

Retrouvez nos tracts sur notre site web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/013/>